



CHSCT de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Mardi 29 juin 2021

Déclaration liminaire lue par la CGT

La crise sanitaire liée à la Covid-19 est probablement loin d'être terminée et il flotte pourtant dans l'air un parfum de retour à la normale. Le gouvernement, qui avait en ligne de mire les élections régionales et départementales qui se sont terminées pourtant en fiasco historique pour la majorité présidentielle, a tout fait pour accélérer le déconfinement avec la promesse des jours heureux.

Des signes inquiétants à l'échelle internationale et même nationale concernant le développement des variants devraient pourtant nous inciter à la prudence. De nombreux pays reconfinent ou stoppent dans l'urgence leur déconfinement. Le variant Delta se développe partout, y compris en France. La vaccination progresse désormais trop faiblement, car beaucoup de gens ont peur de se faire vacciner. Il faut dire que le bilan du gouvernement sur la crise sanitaire incite à la prudence, depuis les masques jusqu'aux vaccins en passant par les tests...

Le seul réel volontarisme que l'on constate tient surtout dans le retour au bureau. Alors que de nombreux signes devraient nous inciter à la prudence, le gouvernement ne trouve rien de mieux à faire que d'imposer le retour au bureau deux jours par semaine en plein mois de juin, juste avant le début de la période estivale. Bien mieux, la circulaire fonction publique du 26 mai ne parle plus que de deux jours de télétravail par semaine à partir du 1er juillet alors que les décrets sur le télétravail permettent d'aller jusqu'à 3 jours par semaine, ce que de nombreux agents de la DREAL ont d'ores et déjà demandé dans le cadre des conventions individuelles de télétravail. Est-ce que les ministres connaissent les textes réglementaires sur le télétravail?

A la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, tout ceci s'est traduit dans l'urgence par une injonction à revenir au bureau quasiment la veille pour le lendemain. De nombreux agents ont constaté une forte pression hiérarchique pour revenir dès à présent deux jours par semaine au bureau. Et cela s'est fait dans certains cas sans réelle "bienveillance", à savoir sans tenir compte des inquiétudes notamment d'agents pas encore vaccinés et des difficultés : plus d'abonnements de transports en commun, pas de possibilité de stationner son véhicule, etc.

Cette pression hiérarchique pour revenir dans l'urgence au bureau paraît surprenante quand on sait qu'il n'y avait pas eu spécialement de pression pour appliquer les précédents textes réglementaires qui imposaient pourtant le télétravail 5 jours par semaine de manière impérative. En effet, malgré les circulaires et les instructions ministérielles, la plupart des services de la DREAL ont permis en pleine crise sanitaire la venue au bureau de tous ceux qui le souhaitaient, très souvent plus d'une journée par semaine.

C'est pourquoi, la CGT demande que la même souplesse soit appliquée concernant le retour au bureau jusqu'à la rentrée de septembre censée acter le retour au régime de droit commun concernant le télétravail.

Il faut dire aussi un mot sur la gestion du temps à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, qui devient dans de nombreux cas un facteur de stress pour les agents. En effet, on constate que sur certains sujets, en particulier ceux relatifs au projet dit « stratégique », la direction prend particulièrement son temps alors que sur d'autres sujets fortement impactant à court terme sur la qualité de vie au travail des agents, la direction procède dans l'urgence et dans la plus grande désorganisation. Dans les deux cas, la gestion faite par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes provoque stress et inquiétudes.

Sur le projet dit « stratégique », rappelons tout de même qu'il a été lancé en septembre 2020 à la suite d'une démarche dite adéquation missions-moyens qui avait elle-même duré plusieurs mois. Ce nouveau projet « stratégique » devait durer quant à lui 6 mois et aurait donc dû être terminé en février 2021. En juin 2021, ce n'est toujours pas fini et nous apprenons même que cela va continuer de plus belle à la rentrée de septembre avec de nouvelles festivités prévues et s'il vous plaît en présentiel. Peut-être pour fêter l'anniversaire de la première année du projet stratégique ? Au passage, nous attendons toujours l'estimation du coût global de cette démarche en nombre de jours-agents consacrés à la multitude de séminaires, ateliers ou autres webinaires.

On peut donc dire que sur ce sujet, la direction prend particulièrement son temps, sans doute avec la volonté de produire un travail de qualité... Pour la CGT, c'est surtout une illustration de plus de l'état de restructuration permanente dans lequel sont plongés nos services depuis maintenant plusieurs années. On connaît la technique : placer les agents dans l'incertitude et en situation de stress pour leur avenir afin de les pousser à partir d'eux-mêmes. Avec ce projet dit « stratégique » qui n'en finit plus, la direction joue avec les nerfs des agents et devient donc facteur de risques psycho-sociaux et de détérioration de la qualité de vie au travail. C'est d'autant plus ironique quand on voit ensuite que cette même direction prétend lutter contre les Risques Psycho-Sociaux...

La CGT tient à rappeler que la première violence au travail relève des multiples réorganisations et suppressions de postes que nos services connaissent depuis des années et en particulier depuis la fusion des DREAL de 2016.

En revanche, on peut constater que d'autres sujets ne bénéficient pas d'autant de temps que le projet stratégique. On a pu voir récemment que certains transferts comme celui du HPC Allier à la DREAL Centre-Val de Loire ou des laboratoires d'hydrobiologie à l'Office Français de la Biodiversité se font dans la plus grande précipitation. Côté face, on occupe pendant des mois l'encadrement et les agents avec un projet stratosphérique, et côté pile on abandonne les missions et les agents dans l'urgence en quelques semaines.

Dans le même ordre d'idées, quand il s'agit de faire revenir les agents au bureau deux jours par semaine en plein mois de juin, la direction ne prend pas non plus le temps de la concertation. Elle se contente d'un simple mail aux représentants du personnel la veille pour le lendemain afin d'exiger le retour des agents au bureau pour la semaine suivante ! On voit où sont les priorités... Là aussi, cette méthode brutale produit stress et inquiétudes chez les agents.

De la même manière, sur les travaux concernant les bureaux du siège de Clermont-Ferrand, on a rarement vu autant d'amateurisme et de désorganisation, au point où il est possible de se demander si ce n'est pas l'objectif recherché. Il a fallu dans l'urgence organiser la concertation des agents sur un plan de microzoning des bureaux, au départ en moins de 15 jours, ce qui était déjà hallucinant de précipitation, puis en fait en seulement une semaine. La concertation a été réalisée en outre auprès des agents sur la base de plans qui ont été dénoncés par la suite par la direction comme impossibles à réaliser, que ce soit techniquement ou financièrement... On croit rêver !

On peut donc passer une année entière sur un projet stratégique toujours pas fini et il faut bâcler dans l'urgence en moins d'une semaine une concertation sur l'affectation des bureaux qui sont pourtant un élément essentiel de la qualité de vie au travail des agents. On voudrait générer encore plus de stress et d'inquiétude chez les agents qu'on ne s'y prendrait pas autrement...

On constate également que le sujet de l'indemnité télétravail dans la fonction publique n'est même pas à l'ordre du jour de ce CHSCT alors que la prime, à priori d'un montant de 10 euros par mois, est censée être mise en place à la rentrée de septembre, du moins selon le premier ministre Jean Castex cité par le journal Acteurs

Publics du 8 juin 2021. Là encore, il est urgent de ne pas se presser vu qu'il s'agit d'une mesure qui pourrait éventuellement bénéficier aux agents télétravailleurs...

Concernant Clermont-Ferrand, le bilan de l'enquête « domicile/travail » est à l'ordre du jour de ce CHSCT, mais il n'y a pas de document sur ce sujet, ce qui va être compliqué pour objectiver la problématique de l'accès au siège de Clermont-Ferrand pour les agents de la DREAL. Pour mémoire, la moitié du parking a d'ores et déjà disparu et l'autre moitié est toujours en sursis alors même qu'on pousse désormais les agents à revenir au bureau. Nous sommes toujours en attente des propositions de la direction pour remplacer les places de stationnement supprimées. Mais, sur ce sujet aussi, pas besoin de se presser vu que ce n'est pas aussi « stratégique » que le projet de réorganisation de la DREAL...

Sur les critères d'attribution des places de parking, si la démarche est louable d'harmoniser les pratiques entre les sites en mettant la priorité sur les personnes à mobilité réduite, il reste à savoir quelle est la répartition actuelle des places et quelles sont les modalités de récupération des places déjà affectées.

Le Plan de prévention des risques routiers (PPRR) est soumis aujourd'hui pour avis au CHSCT. Il manque à notre sens dans ce plan une véritable réflexion sur le premier outil de prévention des risques routiers, à savoir la capacité à éviter des déplacements. En effet, la limitation des déplacements est le moyen le plus efficace pour limiter les risques routiers. La crise sanitaire exceptionnelle que l'on connaît depuis plus d'un an devait nous projeter dans le monde d'après. Ce monde, grâce aux nouvelles technologies (visios, télétravail, etc.), permet de limiter de manière drastique les déplacements, en particulier routiers. Trop souvent, de longs déplacements routiers sont réalisés pour participer à des réunions de deux heures seulement alors que des visios pourraient avantageusement remplacer ces déplacements qui sont facteurs de risque routier, mais aussi facteurs de pollution et de coût en termes d'argent et de santé publique.

D'ailleurs, il est assez significatif de relever que pendant la crise sanitaire, d'innombrables groupes de travail ont fait le plein de participants justement parce qu'ils étaient organisés de manière dématérialisée, alors qu'en temps normal, l'ensemble des participants ne peut pas être présent du fait des contraintes liées aux déplacements.

Enfin, concernant la charte alcool soumise pour avis au CHSCT, il est surprenant de constater que la drogue est autorisée à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, en préambule de la charte, l'alcool est présenté comme une « drogue licite », drogue qui est autorisée sous certaines conditions dans la charte, du moins pour « *le vin, la bière, le cidre et le poiré.* » Est-ce que le champagne est autorisé ? Seulement si on ne prend pas une voiture de service juste après ? Ou alors seulement en cas de départ d'un directeur ?

Nous profitons de cette dernière remarque pour vous faire part de l'indignation d'un certain nombre d'agents qui ont reçu récemment plusieurs appels à cotisation en ligne pour « célébrer » le départ d'un directeur ou d'un chef de service.